

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUILLET 2025

=====

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

L'an deux mille vingt-cinq, le sept juillet, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune d'Allevard, légalement convoqué le 1^{er} juillet 2025, s'est réuni à 19h30 sous la Présidence de Madame Christelle MEGRET, Maire

Présents : Christelle MEGRET, Sébastien MARCO, Rachel SAUREL, Georges ZANARDI, Françoise TRABUT, Yannick BOVICS, Nathalie HAILLEZ, Thomas SPIEGELBERGER, Andrée JAN, Sarah WARCHOL, Junior BATTARD, Marie SADAUNE, Patrick MOLLARD, Patrick BARRIER, Martine KOHLY, Sophie BATTARD, Béatrice BON, Véronique CHANCRIN

Pouvoirs : Aadel BEN MOHAMED pouvoir à Junior BATTARD, Sidney REBBOAH pouvoir à Christelle MEGRET, Valentin MAZET-ROUX pouvoir à Georges ZANARDI, Ludovic BRISE pouvoir à Sébastien MARCO, Salvador VALERO pouvoir à Françoise TRABUT

Quatre sièges demeurent vacants

Madame Andrée JAN est nommée secrétaire de séance

Effectif légal du conseil municipal :	27
Nombre de membres en exercice :	23
Nombre de membres présents :	18
Nombre de pouvoirs :	5
Nombre de membres votants :	23
Nombre de siège vacant :	4

ORDRE DU JOUR :

DELEGATIONS DE SERVICES PUBLICS : RAPPORTS DES DELEGATAIRES

- Rapport annuel 2023-2024, du délégué CIRCUS Casino d'Allevard
- Rapport du délégué G.E.G. /GREENALP – exercice 2024
- Rapport du délégué DALKIA – DSP Chauffage urbain – exercice 2024

CADRE DE VIE, URBANISME, AMENAGEMENT ET ESPACES NATURELS

- Projets d'aménagement du Bréda et de ses affluents sur la commune d'Allevard

AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES, JEUNESSE

- Remise en place du Conseil Municipal des Jeunes

VIE ASSOCIATIVE

- Subventions 2025

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 JUIN 2025

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 juin 2025 est adopté à l'unanimité.

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

DEC17	30/05/2025	Bail éphémère et convention de mise à disposition d'un local commercial avec la SCI BFA et Mme CADADEI Marjory	2 400.00 €	1 200.00 €	Du 01/06/2025 au 30/09/2025
DEC18	06/06/2025	Panneaux lumineux – contrat avec la société LUMIPLAN	300.00 € HT		Abonnement annuel – durée : 1 an, renouvelable par reconduction expresse, d'année en année
DEC19	06/06/2025	Contrat de fourniture d'électricité avec la société GEG Sources Energies – Eclairage public – Site : la piscine			Période : 01/07/2025 au 31/12/2025
DEC20	06/06/2025	Ecole des Arts – tarifs 2025/2026			
DEC21	06/06/2025	Ecole de Musique – tarifs 2025/2026			
DEC22	06/06/2025	Ecole des Sports – tarifs 2025/2026			
DEC23	06/06/2025	Convention portant mise à disposition par le Département de l'Isère du gymnase et du plateau sportif du collège Flavius Vaussehat			
DEC24	10/06/2025	Bail pour la location d'un local situé dans un bâtiment dont la commune est copropriétaire au profit de la société GLM IMMO représentée par M. MAFFRE			80 € hors charges/mois – période : 01/04/2024 au 31/03/2026
DEC25	10/06/2025	M57 – Fongibilité des crédits – décision budgétaire portant virement de crédit de chapitre à chapitre			Compte 673 « titres annulés sur exercice antérieur »
DEC26	11/06/2025	Accord-cadre concernant la fourniture et la maintenance de matériels de Télécommunication avec la société KOESIO			Montant maxi sur durée du marché : 40 000.00 € - Montant HT commande type : 11 925,36 €
DEC27	16/06/2025	M57 – Fongibilité des crédits – décision budgétaire portant virement de crédit de chapitre à chapitre			Dépense « Panneaux lumineux » reclassée en section d'investissement
DEC28	12/06/2025	Demande des subvention – projet d'équipement sportif « terrain de Padel » auprès de l'Agence Nationale du Sport			Aide sollicitée : 98 120 €
DEC29	16/06/2025	Accord-cadre de services de téléphonie fixe et d'accès internet avec la société SFR			Montant maxi sur durée du marché : 40 000,00 € - montant HT commande type : 16 010,00 €

Pas d'observation particulière

DELIBERATIONS

DELEGATIONS DE SERVICE PUBLICS : RAPPORTS DES DELEGATAIRES

**Délibération n° 43/2025 – Rapport annuel 2023-2024 du délégataire
CIRCUS Casino d'Alleverd**

Rapporteur : Christelle MEGRET

Madame le Maire, Christelle MEGRET, souhaite la bienvenue à Madame Agnès BRETTEVILLE représentant la société CIRCUS Casino d'Alleverd qui a été invitée à participer à la séance du Conseil Municipal en tant que personne qualifiée, afin de présenter le rapport du délégataire Circus Casino d'Alleverd.

Madame Agnès BRETTEVILLE, prend la parole et rappelle que le Casino d'Alleverd, dans le cadre de la délégation de service public et en sa qualité de délégataire est tenu de rendre un rapport à la municipalité avant le 31 mai de chaque année.

Madame BRETTEVILLE indique que les chiffres qui sont présentés représentent l'activité d'exploitation du Casino du 1^{er} novembre 2023 au 31 octobre 2024
Elle décide de présenter le rapport sous une forme concise et propose à l'assemblée de répondre aux questions qui lui seront posées.

Le Casino appartient à un groupe belge qui a racheté l'établissement en 2019
La société est une SCA ; la délégation de services public a été signée en 2011 pour une durée de 15 ans ; elle arrive donc à terme en décembre 2026. Le renouvellement d'exploitation des jeux a été accordé jusqu'en 2026 par avenant avec la création d'une salle de spectacle et l'autorisation d'exploitation de 5 ans supplémentaires, soit jusqu'en 2031.

La fiscalité va évoluer cette année, l'ensemble des CSG va augmenter en France ; Le casino va être impacté dès le 1^{er} juillet, la CSG passant de 11,2 à 11,9.
Sur l'avenant au cahier des charges signé l'année dernière le taux de prélèvement des jeux a été rectifié à la demande du Trésor Public. Il a été également formalisé sur cet avenant la participation du Casino aux manifestations culturelles de la commune.

Le casino en chiffres :

Malgré une baisse du nombre d'entrées, le produit des machines à sous n'a pas baissé.
Les produits des jeux de table et jeux de table électronique sont en baisse.
La restauration, le chiffre d'affaires est en baisse ; d'où la décision de ne plus ouvrir 7 jours sur 7 ; avec également de gros souci de recrutement. Le restaurant est ouvert depuis mars 2024 du jeudi au dimanche.
Le chiffre total brut a tout de même permis de gagner 146 000 €, soit 4.16 % de progression.
Pour la deuxième année consécutive l'établissement est rentable avec un bénéfice de 160 000 €.

Vision globale :

Le chiffre d'affaires brut, comprenant le chiffre d'affaires du produit brut de jeux, des machines, des jeux de table, des jeux de table électronique mais également les périphériques (restaurant, bar) à l'exclusion de l'hôtel, est en progression.
Frais de personnel, la masse salariale est en baisse (restructuration de certains services)
Le résultat net de l'établissement au 31 octobre est de 360 000 €.

Les travaux ne devraient pas tarder à débuter. L'attribution des lots a été signée. Le projet a terme sera livré le dernière trimestre 2026, première trimestre 2027. La première phase des travaux sera la démolition d'une partie de l'hôtel. L'hôtel passant de 10 chambres, 2 étoiles à 25 chambres, 3 étoiles.
Construction de la salle polyvalente, salle de banquet, pouvant accueillir jusqu'à 300 personnes (100 personnes assises), équipée d'une scène, de loges et d'un système de cuisine pouvant accueillir des réceptions publiques, des animations et elle pourra également être mise à disposition des associations.

Le restaurant sera agrandi, la partie terrasse sera complètement couverte.
La particularité, une galerie permettra de rejoindre le nouveau bâtiment de l'hôtel jusqu'au restaurant en longeant le bâtiment.
Le bar va également être déplacé et agrandi.

Madame le Maire remercie Madame Agnès BRETTEVILLE pour cette présentation.

Vu le rapport annuel du délégataire CIRCUS Casino d'Allevard, exercice 2023-2024, ci-annexé,

Le Conseil Municipal,

- **PREND ACTE** du rapport annuel 2023-2024, du délégataire CIRCUS Casino d'Allevard relatif à l'exploitation du casino en gestion déléguée.

Délibération n° 44/2025 – Rapport du délégataire G.E.G. / GREENALP – exercice 2024	Rapporteur : Yannick BOVICS
---	------------------------------------

Madame le Maire, Christelle MEGRET, donne la parole à Monsieur Pascal MENY représentant la société G.E.G. qui est accompagné de Monsieur Jean-Marc AUBERT et Monsieur Benjamin DENIER, représentants la société GREENALP.

Chiffres clés de la concession :

- 42,1 km de réseau moyenne tension HTA
- 58,8 km de réseau basse tension et branchement
- 101 installations de production
- 54 postes de transformation publics
- 6 postes de transformation clients
- 3402 clients (nombre moyen annuel de contrats)
- 4985 K€ Valeur nette des actifs
- 21,4 GWh – Ventes acheminement

Qualité de service 2024 :

- La durée moyenne de coupure par site toutes causes confondues (hors coupures réseau amont) est de 105 min. 40 sec.
- Le temps de coupure sur incidents (hors coupures réseau amont) est de 71 min. 02 sec. en HT et BT. Ce chiffre est imputable à une coupure générale de l'alimentation d'Allevard mais également à plusieurs déclenchements HTA dans le secteur du Collet d'Allevard

Principaux incidents survenus sur le réseau :

- Le 09 janvier : déclenchement du départ HTA « Collet » dû à un arbre tombé sur un poteau entre les postes « Grand Paul » et « Super Collet ».
- Le 23 avril : rupture du conducteur Basse tension à proximité du pont du Veyton.
- Le 21 juin : déclenchement du départ HTA « Montreuil » dû à un défaut entre les postes « Place Polailles » et « Clos des Gentianes » (arbre tombé sur la ligne)
- Le 21 juin : défaut sur le poste de livraison de Saint Pierre d'Allevard impactant pendant 45 mn l'ensemble des communes du secteur.

Interventions pour travaux :

- Le 04 janvier : remplacement du tableau BT dans le poste « Ecole maternelle »
- Le 04 mars : restructuration de réseau BT rue Bouffier
- Le 28 mai : restructuration de réseau BT rue Piardes et rue des Thermes
- Les 16 et 17 septembre : travaux dans le poste « Gentianes »
- Le 24 septembre : consignation du départ « avenue des Bains » au poste « Pompiers »

Travaux 2024 :

- A la suite d'incidents :
 - o Remplacement de plusieurs supports HTA au Collet d'Alleverd
 - o Remplacement de supports BT dans le secteur « Epéluyat »
 - o Réseau BT au pont du Veyton
- Des travaux de renouvellement ou de renforcement du réseau Basse tension :
 - o Rue de la Paix
 - o Rue Séraphin Bouffier
- Rénovation du tableau Basse Tension au poste « école maternelle »
- La réalisation d'une vingtaine de raccordements

Focus « compteurs communicants » :

- Continuation en 2024 du déploiement de masse avec :
 - o 2438 compteurs posés par le prestataire PARERA
 - o 204 compteurs posés par les équipes GREENALP à l'occasion d'interventions ponctuelles
- Les équipes GREENALP ont également équipés 23 postes HTA/BT de concentrateurs

Au 31 décembre 2024, 55 concentrateurs ont été installés dans les postes HTA/BT et 3126 compteurs ont été posés.

Montant des investissements réalisés en 2024 :

- Raccordements des utilisateurs consommateurs et producteurs : 87 k€
- Investissements pour l'amélioration du patrimoine : 307 k€ dont 290 k€ pour la performance et la modernisation du réseau
- Investissements motivés par des exigences environnementales et des contraintes externes : 17 k€

Soit un total de 394 K€

Prévisions des travaux 2025 :

- Fin des travaux de reconstruction d'une portion de ligne HTA « Bramefarine »
- Rénovation du poste « Marché »
- Restructuration de réseau Basse Tension (rue Charamil)
- Rénovation et motorisation des cellules HTA au poste « HLM »
- Remplacement du tableau Basse Tension dans deux postes HTA/BT
- Divers raccordements

Les investissements des années suivantes ne sont pas arrêtés mais seront en cohérence avec les montants prévus dans le cahier des charges de concession.

En 2024, on constate un contexte énergétique moins tendu en termes d'approvisionnement et de production énergétiques avec, pour conséquence directe, une baisse des prix d'achat de l'électricité et de gaz sur le marché de gros.

Ce contexte énergétique favorable est l'occasion, pour l'Etat, de sortir progressivement du bouclier tarifaire, et donc de sa prise en charge d'une partie des factures d'électricité des particuliers.

- Le tarif réglementé de vente de l'électricité (TRV) a augmenté en moyenne de 9,5 % TTC au 1^{er} février 2024, dont 8,6 % TTC en moyenne pour les clients Base et 9,8 % TTC en moyenne pour les clients Heures Creuses
- « L'accise sur l'électricité » (ex-CSPE/TICFE), qui passe de 0,1 à 2,1 centimes d'euros du kWh (hors TVA) pour l'ensemble des Français. Et ce, quels que soient leur offre d'électricité et leur fournisseur d'énergie.
- L'augmentation des prix de l'électricité au 1^{er} février 2024 intervient dans le cadre de la fin du bouclier tarifaire, mis en place par le Gouvernement depuis 2021.
- Le gouvernement renonce à faire appliquer au 1^{er} août une augmentation prévue du prix de l'électricité d'environ 1 %, préconisée par la Commission de l'Energie (CRE)
- Pour aider les ménages les plus précaires, le dispositif du « chèque énergie » pour la concession d'Alleverd, 197 chèques ont été traités pour un montant de 29 492 €.

Perspectives 2025

Au 1^{er} février 2025, les tarifs réglementés de vente baissent en moyenne de 15 % selon la puissance et l'options tarifaires choisies :

- 14 % en moyenne sur la facture TTC en tarif base,
- 16 % en moyenne sur la facture TTC en tarif heures creuses/heures pleines.

Cette évolution s'explique notamment par une baisse importante du prix de l'électricité sur les marchés de gros. Cette baisse est en partie compensée par une augmentation de l'accise, taxe sur l'électricité anciennement appelées CSPE, qui passe de 21 €/MWh à 33,7 €/MWh.

La loi de finances pour 2025 a acté une augmentation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) appliquée aux abonnements gaz et électricité, qui passera de 5,5 % actuellement à 20 % le 1^{er} août. Il s'agit de la part fixe de votre facture.

Parallèlement, une autre taxe, l'accise, va baisser. Elle s'élève aujourd'hui à 33,70 € par MWh et passera à 29,98 € par MWh en août, pour l'électricité.

Madame le Maire remercie Messieurs MENY, AUBERT et DENIER pour cette présentation.

Vu le rapport annuel du délégataire G.E.G. / GREENALP, exercice 2024, ci annexé,

Le Conseil Municipal,

- **PREND ACTE** du rapport annuel 2024, du délégataire G.E.G. / GREENALP relatif à la concession de distribution et de fourniture en tarifs réglementés d'électricité.

Madame Sophie BATTARD, conseillère municipale, ne prend pas acte de ce rapport.

Délibération n° 45/2025 – Rapport du délégataire DALKIA – DSP Chauffage urbain – exercice 2024	Rapporteur : Yannick BOVICS
---	------------------------------------

Monsieur Yannick BOVICS, Adjoint au Maire, donne la parole à Madame Marie LECOLLIER, responsable grands comptes de la société DALKIA qui est accompagnée de Monsieur Emmanuel HATTE, responsable unité opérationnelle en Isère qui s'occupe des performances énergétiques du réseau de chaleur de la ville d'Allevard.

Les performances du réseau sur l'exercice 2024, le Compte Rendu Technique et Financier (CRTF)

L'exercice 2024 a été marqué par un fonctionnement très satisfaisant des moyens de production qui permettent de maintenir un taux EnR&R une nouvelle fois supérieur à l'engagement contractuel.

Les équipes du délégataire DCU continuent à optimiser les installations pour toujours plus de sécurité de fonctionnement, de performance opérationnelle et de qualité de service.

Il y a eu peu de mouvements commerciaux concernant les abonnés du service, malgré la réalisation de plusieurs études de raccordement faisant suite à des sollicitations qui ne se sont pas concrétisées.

Madame Marie LECOLLIER a remplacé Monsieur Arnaud RUCHE en tant que responsable Grands Comptes et poursuit les démarches de prospection commerciale pour développer le service.

Par ailleurs, une requête en annulation a été introduite par les Thermes d'Allevard, à l'encontre de la décision de la Reignier de ne pas donner suite à une demande de révision unilatérale ou, à défaut, de résiliation du contrat de DSP, formulée par les Thermes en avril 2024. Le dossier est actuellement en cours d'instruction.

Le réseau de chauffage urbain d'Allevard est un réseau basse pression avec un régime de température en fonctionnement stabilisé à 92°C /75°C au primaire.

La production de chaleur est assurée par :

- Une chaudière biomasse, de marque Weiss, de 2 500 kW
- Deux chaudières gaz de marque Atlantic Guillot, respectivement de 800 et 1 650 kW chacune, assurant l'appoint et le secours

Pour un objectif de couverture EnR de 91 %, avec 20 sous-stations actives et une sous-station inactive (Hôtel du Parc)

La sous-station n° 3 du site de la Résidence La Ramée a demandé une diminution de la puissance souscrite : il a été convenu une attrition de 16 kW, ce qui a fait l'objet d'un avenant à la police d'abonnement.

Les perspectives :

- Continuer à améliorer les performances des équipements du réseau. En particulier, des études sont menées afin d'optimiser le rendement estival du réseau de chaleur et limiter les pertes thermiques liées à l'utilisation de l'ensemble des tronçons à une période où les besoins en chaleur sont limités.
- Poursuivre la recherche de nouveaux abonnés du service pour assurer sa pérennité et limiter les impacts d'éventuelles érosions de consommation.
- Accompagner la commune d'Allevard dans le cadre du contentieux en cours avec les Thermes d'Allevard. A ce titre, DCUA a entrepris de se constituer devant le Tribunal Administratif de Grenoble.

Résultat 2024 :

Le résultat 2024 s'établit à + 41,6 k€, en retrait de 104,5 k€ par rapport à 2023. Cette baisse du résultat s'explique principalement par l'impact combiné de :

- L'augmentation des dépenses liées à la biomasse, résultant à la fois d'une hausse des coûts unitaires et d'une augmentation des volumes consommés (+45 k€)
- L'accroissement des achats d'électricité (+25 k€), imputable à un effet prix conjoncturel.

Ces éléments ont été partiellement compensés par une progression de 6 k€ des revenus issus des ventes de production photovoltaïque.

VU le rapport annuel sur les conditions d'exécution de la délégation de service public pour l'exploitation de la chaufferie bois d'Allevard, exercice 2024, annexé à la présente délibération,

Le Conseil Municipal,

- **PREND ACTE** du rapport annuel sur les conditions d'exécution de la délégation de service public pour l'exploitation de la chaufferie bois d'Allevard, exercices 2024

CADRE DE VIE, URBANISME, AMENAGEMENT ET ESPACES NATURELS

Délibération n° 46/2025 – Projets d'aménagement du Bréda et de ses affluents sur la commune d'Allevard

Rapporteur : Thomas SPIEGELBERGER
--

Le Bréda et ses affluents qui traversent la commune d'Allevard, en particulier ceux descendant de la montagne de Bramefarine, sont sujets à la survenance de crues torrentielles. Ces crues rapides sont caractérisées par un transport solide important. Elles peuvent impacter les enjeux du territoire, notamment les habitations et les activités humaines, les voiries communales et départementales. Dès les crues fréquentes (de la décennale à la trentennale), des débordements surviennent sur les ruisseaux de Bramefarine. C'est notamment le cas du ruisseau du Bayard et de la Bâtie. Les événements survenus ces dernières années et les études réalisées sur ces cours d'eau montrent qu'en cas de crues les écoulements peuvent atteindre le centre d'Allevard. Pour le Bréda, des débordements sont observés dans la traversée d'Allevard pour des crues inférieures à la centennale. De plus, dans la traversée du bourg, les ouvrages qui constituent les berges du Bréda présentent de nombreux signes d'affouillement et la ripisylve est en mauvais état ou inexistante. L'évènement survenu au droit du parking municipal en 2024 témoigne du mauvais état des berges et des risques encourus si les affouillements se généralisent.

Dans la continuité des démarches entreprises par les communes par le passé, et en cohérence avec les priorisations données du schéma directeur Gemapi validé par la Communauté de Communes Le Graisivaudan (CCLG) en 2017, le Symbhi porte la maîtrise d'ouvrage du schéma d'aménagement intégré du Bréda (stade Avant-Projet) dans le cadre du Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI) des Affluents de l'Isère en Grésivaudan. Ce projet intégré et global vise la protection vis-à-vis des crues torrentielles, la valorisation des enjeux environnementaux et des usages en lien avec le cours d'eau sur l'ensemble du bassin versant du Bréda et de ses principaux affluents.

Une estimation des dommages engendrés pour différentes occurrences de crue a été réalisée en 2023 à travers une Analyse Coûts/Bénéfices (ACB). Sur Allevard, il en ressort qu'une crue trentennale survenant à la fois sur le Bréda et ses affluents engendrerait 51,1 M€ HT de dommages (contre 60.2 M€ HT pour une crue centennale), dont 62% sur les logements. Le scénario d'aménagement du Bréda pour pallier une partie de ces dommages a été validé en COPIL le 8 juillet 2024. Compte tenu de l'ampleur des aménagements, il a été proposé de les mettre en œuvre sur une programmation pluriannuelle supérieure à celle d'un PAPI (Programmes d'Actions de Prévention des Inondations), soit supérieure à 6 ans. Les premiers aménagements prévus concourent à la protection d'une crue d'amplitude cinquantennale pour le Bréda et trentennale pour les affluents (les busages drainant le Bayard et la Bâtie dans la traversée d'Allevard étant dimensionnés pour une crue trentennale).

Les principes généraux sur lesquels sont bâtis les projets sont les suivants :

- Retenir les matériaux transportés par les torrents de Bramefarine en crue en amont de la partie urbanisée d'Allevard pour qu'ils ne provoquent pas d'inondation et de dommages aux biens et aux personnes ;
- Assurer le passage du Bayard sous les voiries principales pour limiter les débordements lors des crues courantes ;
- Donner plus d'espace au Bréda et au Bayard, quand cela est possible, sans impacter des bâtiments afin d'augmenter la capacité du lit en crue, stabiliser les berges et permettre leur re-végétalisation ;
- Restaurer les berges et aménager des modes doux le long du Bréda en visant la continuité du parking municipal en aval des Halles jusqu'aux ouvrages EDF, en amont du pont de la départementale, pour permettre une réappropriation du Bréda par les promeneurs.

Le projet consiste en différents types d'aménagement :

- Torrent de la Bâtie : réalisation d'une plage de dépôt en lieu et place de l'ouvrage de décantation, pour augmenter son volume de stockage – montant estimé à 145 000 € HT ;
- Bréda dans la traversée d'Allevard : confortement de l'affouillement sous l'ouvrage en aval rive gauche du pont de la Libération, élargissement et restauration du lit du Bréda afin de conforter les affouillements des berges au droit du parking municipal et le long de la promenade du Bréda. L'objectif vise également à restaurer la ripisylve qui est en mauvais état sur ce tronçon tout en permettant aux promeneurs de se réapproprier le cours d'eau. En fonction des contraintes des plantations d'arbres et arbustes seront réalisées sur l'ensemble du linéaire repris – montant estimé à 1 145 000 € HT pour la reprise des zones d'érosion du Bréda et une partie des travaux de restauration morpho-écologique de la promenade du Bréda (projet phasé dans le temps sur plusieurs PAPI), à terme le coût global est estimé à 3 270 000 € HT ;
- Digue du Bréda au droit du camping l'Idéal : reprise totale de la digue sur 200 ml, avec un niveau de protection pour une crue cinquantennale – montant estimé à 450 000 € HT ;
- Torrent du Bayard : réalisation de plages de dépôt sur la partie amont, redimensionnement de l'ouvrage sous la RD9, création d'un chenal de surverse en rive gauche, à l'aval de l'ouvrage de la RD9 et création d'un nouvel ouvrage sous la RD525 – montant estimé à 1 440 000 € HT (les aménagements liés aux ouvrages départementaux – coût de 500 000 € HT – seront sous maîtrise d'ouvrage départementale).

Le montant de l'ensemble des aménagements prévus sur la commune d'Allevard au stade faisabilité s'élève donc à 3 180 000 € HT, ce qui représente environ 33% du montant estimatif prévus sur l'ensemble du bassin versant du Bréda dans la prochaine programmation PAPI (estimation des travaux, des acquisitions foncières et des études de maîtrise d'œuvre pour le suivi).

Ces travaux devraient être subventionnés à hauteur de 50 % par l'Etat et 10 % par l'Agence de l'Eau. Le Département interviendra aussi sur la base de sa politique d'aide au moment du dépôt des demandes et de ses capacités budgétaires et viendra compléter le plan de financement. Le reste à charge du SYMBHI, entièrement financé par la CCLG, sera donc d'environ 1 070 000 M d'€ HT et pour le Département, en tant que maître d'ouvrage de 250 000 € HT.

Une concertation est prévue auprès des riverains et usagers du Bréda dès cet hiver 2025-2026 afin de prendre en compte les perceptions de chacun pour l'élaboration d'un projet d'aménagement concerté.

Les études AVP concernant la reprise de l'ouvrage de décantation de la Bâtie et les aménagements du Bréda dans la traversée d'Allevard seront engagées sur le second semestre 2025. L'étude AVP sur le torrent du Bayard sera lancée en 2026.

Les travaux, échelonnés, pourront démarrer à l'horizon 2027/2028.

Concernant la reprise des digues du Bréda au droit du camping l'Idéal, les études règlementaires et de conception (PRO) seront engagées fin 2025. Les travaux devront être engagés en tenant compte de l'activité du camping et de la période de travaux en rivière.

[Madame Martine KOHLY, conseillère municipale, demande si le Parc Barral est pris en compte dans les estimations présentées.](#)

[Monsieur Thomas SPIEGELBERGER, Adjoint au Maire, répond que cette partie ne sera pas inscrite dans le PAPI mais elle est prise en compte dans d'autres schémas qui seront réalisés prochainement car elle reste assez urgente.](#)

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** les projets d'aménagement du Bréda et des torrents de La Bâtie et du Bayard au stade faisabilité ;
- **APPROUVE** le projet de reprise de la digue du Bréda.

Vote : unanimité

AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES, JEUNESSE

Délibération n° 47/2025 – Remise en place du Conseil Municipal des Jeunes	Rapporteur : Nathalie HAILLEZ
--	--------------------------------------

Madame Nathalie HAILLEZ, Adjointe au Maire, indique aux membres du Conseil Municipal que la récente arrivée d'un nouveau responsable du Pôle Enfance Jeunesse et sa désignation en qualité de référente à la jeunesse permettent désormais de relancer le Conseil Municipal des Jeunes dans de bonnes conditions. Il ne s'agit pas de la création d'une nouvelle instance, mais de la réactivation d'un dispositif existant, en cohérence avec la volonté municipale de favoriser l'engagement citoyen des jeunes.

Le CMJ sera composé de jeunes de la commune : tranches d'âge allant du CM à la 3ème, composé comme suit : 8 jeunes élus de CM1/CM2, 8 jeunes élus de 6ème et 5ème et 8 jeunes élus de 4ème et 3ème. Le mandat des jeunes élus courra jusqu'aux prochaines élections municipales, laissant à la future équipe la possibilité de reconduire ou de faire évoluer le dispositif.

Le Conseil Municipal des Jeunes émane d'une véritable volonté politique de mettre en place un espace de parole et d'action dans lequel les jeunes allevardins peuvent être associés à la vie locale. Il s'agit principalement de :

- ✓ Permettre la réalisation de projets par les jeunes tout en prenant en compte l'intérêt général

- ✓ Permettre aux jeunes de participer activement et de façon citoyenne à la vie de la commune
- ✓ Permettre aux jeunes d'être porteurs de projets
- ✓ Permettre aux jeunes de comprendre le fonctionnement d'une collectivité
- ✓ Faire connaître aux jeunes les différents services municipaux et leur permettre de connaître le rôle des élus

Au total ce sont 24 jeunes conseillers municipaux qui seront élus pour 2 ans et répartis autour de 4 délégations :

- ✓ Sport et Santé
- ✓ Développement durable et Environnement
- ✓ Solidarité et Actions intergénérationnelles
- ✓ Culture

Les élections seront organisées en septembre 2025 pour une installation du CMJ début octobre

L'encadrement du CMJ sera confié à un animateur professionnel (H/F) qui sera chargé de soutenir, guider et coordonner le travail des jeunes conseillers.

Le CMJ sera doté d'un budget dédié d'une enveloppe de 5 000 euros par an pour son fonctionnement et la réalisation d'actions concrètes.

[Madame Martine KOHLY, Conseillère Municipale, renouvelle son invitation auprès des jeunes pour découvrir l'Hôtel du Département et elle regrette que ses précédentes invitations n'aient pas été prises en compte.](#)

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** la remise en place du Conseil Municipal des Jeunes selon les modalités ci-dessus définies

Vote : unanimité

VIE ASSOCIATIVE

Délibération n° 48/2025 – Subventions 2025	Rapporteur : Françoise TRABUT
---	--------------------------------------

Dans le cadre du suivi des subventions allouées aux associations locales, il est proposé aux membres du conseil municipal les ajustements suivants :

- Une subvention complémentaire de 300 euros est proposée en faveur du Club Louaraz, venant s'ajouter à la subvention de 250 euros déjà attribuée lors du Conseil municipal du 10 juin dernier.
- En revanche, il est proposé de supprimer la subvention de 300 euros initialement prévue pour le Cercle Nautique, cette association n'étant plus implantée sur la commune d'Allevard.

Le versement de la subvention au Club Louaraz est conditionné à la transmission, au service comptabilité, d'un dossier complet, comprenant les documents suivants :

- Le dernier compte rendu de l'assemblée générale,
- Le compte de résultat de l'année N-1,
- Le budget prévisionnel de l'année N,
- Le contrat d'engagement républicain signé (pour les associations bénéficiant d'un prêt de salle).

En l'absence de transmission de ces pièces ou en cas de dossier incomplet, la subvention ne sera pas versée.

Le Conseil municipal,

- APPROUVE l'attribution et la suppression des subventions telles que présentées ci-dessus ;
- PRÉCISE que les crédits correspondants ont bien été inscrits au budget primitif 2025.

Vote : unanimité

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée.

Madame le Maire, Christelle MEGRET, souhaite faire un retour sur la réunion qui s'est tenue vendredi 26 juin dernier en Préfecture, consacrée à la situation financière de la commune, elle donne la parole à Madame Rachel SAUREL, Adjointe au Maire.

Cette rencontre, à la fois constructive et encourageante, a permis de faire un point d'étape important, notamment au regard des résultats de l'exercice 2024.

Les services de l'Etat et de la DDFIP ont tout d'abord reconnu les efforts significatifs d'optimisation engagés par la commune ces dernières années, avec une nette amélioration de la santé financière de la collectivité en 2024, et une situation qui se stabilisé.

Ils ont salué l'utilisation par la municipalité de divers leviers, qui permettant d'augmenter l'autofinancement de la commune :

- L'augmentation des recettes, notamment fiscales, et le dynamisme de nos bases,
- La renégociation des deux plus importants anciens emprunts toxiques, qui a permis de diminuer fortement les charges de remboursement de l'emprunt et vient conforter la diminution de l'endettement (rappel : aucun nouvel emprunt souscrit durant ce mandat)
- Le travail d'optimisation qui a été engagé sur le budget de fonctionnement, et qui a permis parallèlement, la baisse des dépenses et l'augmentation des recettes.

Les services de la DDFIP nous ont félicité de l'amélioration de la qualité de nos comptes publics, et l'effort de transparence budgétaire, démontrant ainsi une mobilisation active des deux leviers essentiels que sont la rigueur budgétaire et le dynamisme des ressources. Un point particulièrement important a été soulevé concernant la provision pour l'arrêt du fonds de soutien, mesure anticipée par la commune avec responsabilité.

Par ailleurs, il a été souligné que, si les dépenses de personnel sont légèrement supérieures à la strate des communes comprises entre 3 500 et 5 000 habitants, cela s'explique pleinement par le statut de commune touristique et de station de tourisme, surclassée de 10 à 20 000 habitants, qui implique une offre de services élargie tout au long de l'année (commune : 568€/habitants, moyenne département : 547€/habitants et moyenne nationale : 524€/habitants). Les services de la préfecture ont également confirmé la nécessité pour la commune de pouvoir s'appuyer sur des agents experts, compétents et formés, pour accompagner sa trajectoire de redressement et de développement.

Enfin, il a été réaffirmé que les services de la préfecture resteront pleinement mobilisés aux côtés de la commune, notamment pour l'accompagner sur des sujets techniques et structurants à venir.

Les services de l'Etat ont conclu que la commune demeure néanmoins dans le réseau d'alerte, ceci tant que l'essentiel de la dette historique n'est pas éteint et invite la municipalité à poursuivre ses efforts en termes d'optimisation.

Cette réunion a permis de mettre en valeur les efforts fournis collectivement, tant par les agents que par les élus, et les habitants via le paiement de l'impôt. Elle vient conforter la stratégie engagée pour retrouver une situation financière saine, au service de l'intérêt général.

Madame le Maire reprend la parole et souhaite conclure en précisant qu'Allevard reste en situation d'alerte

mais qu'elle est néanmoins en bonne voie. Elle invite la prochaine municipalité à poursuivre les efforts.

Madame Martine KOHLY souhaitait juste aborder quelques points :

- Préciser que le Grand Plan n'est pas concerné par le transfert à la Communauté de Communes ;
- Problèmes qui persistent concernant les poubelles ;
- Elle a été interpellée par un jeune qui souhaite s'installer à Allevard en qualité de boucher ; il aurait interrogé la Mairie pour un local, il n'a, à ce jour, pas de retour
- L'Etat va très prochainement mettre en place la suppression des remboursements des cures thermales, elle propose, en soutien aux Etablissements Thermaux, de voter une motion et alerter nos parlementaires.

Madame le Maire répond, qu'en ce qu'il concerne les Thermes, une réunion de travail est prévue très prochainement avec les responsables des Thermes et la Région Auvergne Rhône-Alpes.

En ce qui concerne les commerces, plusieurs locaux sont effectivement vacants mais les propriétaires ne souhaitent pas les mettre aux normes et en location.

En ce qui concerne les poubelles, la commune a demandé au SIBRECSA un passage supplémentaire sur Allevard ; celui-ci a été refusé, donc depuis le 20 juin la commune a commandé un deuxième passage à ses frais, mais elle laisse la parole à Monsieur Yannick BOVICS pour plus de précisions sur ce dernier point.

Monsieur Yannick BOVICS, Adjoint au Maire, tient à préciser que la décision du SIBRECSA de passer à une collecte, n'était pas seulement un problème financier mais un problème d'équité vis-à-vis des autres collectivités. La commune a souhaité prendre à sa charge la deuxième collecte pour une période de 6 mois, augmenter le nombre de points de tri (deux Avenue de Savoie au lieu d'un, un à la Poste, un de plus au Parc Barral) pour inciter les habitants à faire du tri et ainsi limiter les ordures ménagères.

A compter du 1^{er} janvier 2026, à la dissolution du SIBRECSA, la Communauté de Communes récupère cette prestation et mettra en place d'ici deux, trois ans des points d'apport volontaire.

Pour information, il va être procédé très prochainement au nettoyage et à la désinfection de tous containers existants.

Monsieur BOVICS souhaite informer de la visite du jury « ville et village fleuri » pour l'obtention de la 2^{ème} fleur : les membres du jury ont fait un retour très positif ; la décision est attendue à l'automne.

Le secrétaire de séance,
Andrée JAN

Le Maire,
Christelle MEGRET